



**Le projet de loi instituant le Code général des collectivités territoriales adopté hier par l'Assemblée nationale en séance plénière à Yaoundé a été mis en l'examen au Sénat.**

Sous la présidence du sénateur David Etame Massoma, des membres de la commission des lois constitutionnelles du Sénat ont délibéré sur la loi adoptée qui vise à rendre efficace le processus de décentralisation au Cameroun.

Ce projet de loi a été à plusieurs reprises critiqué par certains en raison de son article 246 relatif à l'autochtonie, notamment en ce qui concerne les élections locales.

La loi pose les bases de la mise en place d'un statut spécial pour les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun.

S'il est finalement promulgué, il servira notamment de fondement à la création d'un gouvernement pour les deux régions anglophones du Cameroun.